

Notre action au Conseil communal

Nos conseillers communaux Charles-André Durnat et Suzanne Wagner ont participé au Groupe de travail sur le règlement de parcage à Yvorne et à la Commission sur le projet de parking qui a eu à rapporter sur le préavis municipal.

Ce fut un travail très important ! Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Municipalité et la Commission des finances pour arriver à une position tenant compte de facteurs au-delà du parking des Plantaux lui-même :

- aménager la place du Torrent pour une utilisation plus conviviale,
- augmenter le débit des transports publics dans la rue des Maisons Neuves,
- construire des micro-parkings dans différents lieux,
- corriger la sous-utilisation du parking souterrain du bâtiment de la Souche.

**Des détails sur nos dossiers? -
Allez voir notre site internet :
www.arcenciel-yvorne.ch !**

Cette Gazette est toujours
imprimée sur papier recyclé !

Soutenez-nous s.v.p. par une contribution !

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour pérenniser nos activités et continuer à vous proposer un travail de qualité, nous sollicitons votre soutien.

Toute activité coûte : nos campagnes, nos animations et notre gazette.

Nos recettes proviennent des jetons de présence de nos trois conseillers communaux, de dons et des cotisations de membres.

Vous pouvez faire un don ou même mieux : devenir membre sympathisant ou membre actif.

Les cotisations s'élèvent maintenant à 30 fr par personne et à 50 fr par couple.

>>> à verser au c.p.17-508825-4.

Un grand MERCI à toutes les personnes qui nous soutiennent déjà.

> Pour nous écrire, cette
adresse postale suffit :

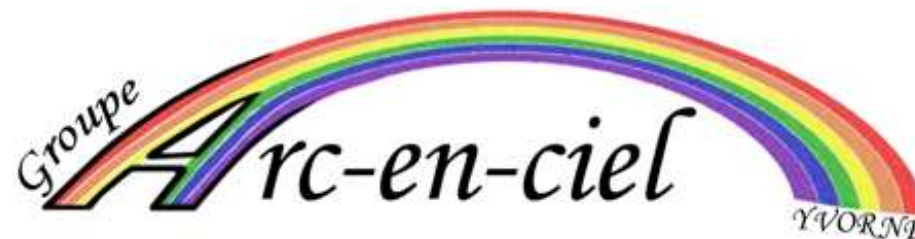
**Groupe Arc-en-ciel
1853 Yvorne**

> Pour nous lire ou nous
contacter sur Internet :

www.arcenciel-yvorne.ch
OU SUR [facebook](https://www.facebook.com/arcenciel.yvorne) !

REPONSES AU QUIZ :

1 : b / 2 : a / 3 : c / 4 : b /
5 : a / 6 : b / 7 : b / 8 : a /
9 : a / 10 : c



La Gazette

N° 11

Mai 2014

POUR OU CONTRE UN PARKING AU TORRENT ?

Comme citoyens d'Yvorne, nous devons décider le 29 juin de nos moyens de transport.

Le Conseil communal a suivi la Municipalité le 20 mars, tout en lui demandant une vue d'avenir, et pas seulement un parking. La décision est contestée, et le référendum nous permet de débattre et trancher. **Débat public ce 3 juin à 20 h, salle de la Couronne!**

Le Groupe Arc-en-Ciel n'est pas unanime à penser que les intentions d'avenir vont bien se réaliser... Il ne se prononce donc **ni par oui, ni par non** sur l'objet soumis au vote.

Nous invitons plutôt chaque citoyenne et citoyen à **examiner les réponses** des autorités et des référendaires : comment répond chaque camp à l'enjeu actuel de combiner les mobilités privée et publique ?

Les communes urbaines de notre région, réunies pour le projet «Chablais Agglo», ont élaboré des études sur les mobilités locales : il faut s'en inspirer et y intégrer la commune d'Yvorne.

Pour s'informer, Arc-en-Ciel a invité à son assemblée publique du 2 avril un spécialiste de ces études, cité à la page suivante.

Et il nous l'a dit : ne négligez pas d'investir pour **laisser passer les bus des TPC...** et les voitures, bien sûr !

Hélas, pour cette Gazette, les TPC n'ont pas accepté d'éclairer notre décision locale en nous donnant leur analyse. Affaire politique, selon eux ! On ne saura donc pas à quelles conditions les bus pourraient remplacer les voitures dans notre village !

Pour le groupe Arc-en-ciel :
Jean-Pierre Thévenaz

Assemblée Arc-en-Ciel du 2 avril :

INTERVENTION DE CHR. JEMELIN, spécialiste en mobilité

Les deux modes de transports, privé et public, coexistent. Leur évolution dans les villes et les campagnes est différente ; mais il y a place pour des transports publics en campagne aussi.

Dans tout le Chablais (voir schéma), on note l'importance des voitures : facilement deux ou même plus par ménage, et moins de ménages sans voiture.

Pour réduire la part des voitures, il faut mettre à disposition des transports publics performants.

Là où c'est le cas, on voit baisser les déplacements en moyens de transport privés : voir l'exemple de Lausanne et Morges dans le schéma de la page suivante.

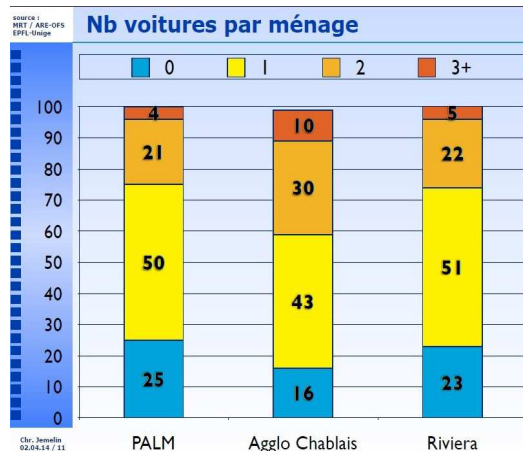
Les Transports Publics du Chablais ont des lignes dans la région et tentent de relier rapidement les gares CFF les unes aux autres.

La circulation des transports publics dans des villages dépend de la rapidité de leur passage entre les maisons : ils ne peuvent pas se permettre de prendre du retard.

La décision de traverser Yverne sera sans doute prise après analyse des effets du changement que le nouveau règlement de parcage va créer, s'il est accepté.

Mais les voitures gardent leur importance : leur présence doit être gérée, elle aussi, par des aménagements des communes, au même titre que l'offre de transports publics.

Notre civilisation est actuellement caractérisée par le développement parallèle des deux modes de transport, privé et public.



Lausanne-Morges et la Riviera ont moins de voitures par ménage que l'agglomération du Chablais

(PALM = Projet d'agglomération Lausanne-Morges)

(Chablais Agglo : Yverne n'en fait pas partie)

Régissez et votez !

Dans un esprit d'ouverture au débat démocratique, nous informons sur le référendum sans faire de choix pour ou contre les parkings : aux votants de choisir le type de mobilité qu'ils estiment correct !

Extrait du rapport de commission au Conseil communal :

« La modération aux Maisons Neuves par l'aménagement d'une dizaine de places de parc permettra de sécuriser la rue, de légaliser la zone 30 km/h et de rendre le village attractif. L'accès pour les transports publics aux Maisons Neuves sera ainsi possible (via les Gramousins en direction de Roche) et devrait être accepté par les TPC sans frais supplémentaires pour la Commune.

La réalisation d'un parking souterrain aux Plantaux impose la suite des projets, en particulier l'aménagement de la place du Torrent qui nous paraît vraiment indissociable. L'aménagement de celle-ci en véritable place du village permettra de rassembler les gens, dynamiser les manifestations et activités sociales, ainsi que transformer le bâtiment des pompiers en lieu vivant. (...) Les accès aux lieux de vente des vigneron et aux restaurants seraient également facilités. »

Exemple de Lausanne-Morges

Evolution de la mobilité dans l'agglo LM



La Municipalité dit :

1. CIRCULATION ET SÉCURITÉ AUX MAISONS NEUVES :

La mise en fonction de places marquées, la limitation de vitesse à 30 km/h et le marquage d'un trottoir permettront de faire cohabiter harmonieusement voitures, cyclistes et piétons. D'autre part, le problème du parcage sauvage enfin réglé, cela permettrait, à terme, le passage régulier des transports publics, qui manque cruellement aujourd'hui.

2. VÉHICULES PRIVÉS STATIONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE :

Si cela était possible à une époque, l'augmentation spectaculaire du nombre de véhicules rend totalement caduque ce genre de pratique. Nous sommes parmi les dernières communes à mettre en place règlement et offre de places de parc. Chaque manifestation ou petit événement sature notre commune, empêchant le passage et des transports publics et des véhicules de secours. Et n'oublions pas qu'Yverne figure en classe 1 des sites d'intérêts nationaux, ce qui nous oblige moralement à plus d'esthétique.

3. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES COMMUNALES :

Comme le relève le rapport de la Commission des finances, et même si les prix de parcage sont revus à la baisse, l'incidence de ces divers investissements est nulle pour les finances communales. La vente des actions de la Romande Energie,

voulue par la Commission des finances, couvre une bonne partie de l'investissement. L'emprunt complémentaire est financé très largement par la vente de macarons et les locations du parking. Aucune augmentation du point d'impôt n'est prévue à moyen terme.

4. RENDRE LA PLACE DU TORRENT CONVIVIALE :

La création d'une vraie place du village, au Torrent, est souhaitée depuis des lustres par la population. Impossible néanmoins d'imaginer cette place sans avoir réglé au préalable les problèmes de parcage. D'où un parking couvert au flanc de cette place, et la création d'un règlement idoine concernant les places de parc dans le reste du village. Une place de village doit être libre de tout véhicule, accessible, accueillante et vivante. Un lieu de vie débarrassé des voitures.

5. UNE MEILLEURE DESSERTE PAR LES TRANSPORTS PUBLICS :

En l'état, les différents essais effectués montrent l'impossibilité pour les TPC de passer au village, le risque de perdre du temps étant trop important (circulation difficile). Ces retards empêcheraient les bus d'atteindre Aigle ou Villeneuve à l'heure. Une fois le stationnement réglé aux Maisons Neuves, les TPC sont prêts à étudier à nouveau le passage à Yverne, ceci dans les meilleurs délais, et en accord avec le service de la mobilité qui se préoccupe aussi des dessertes du nouvel hôpital de Rennaz.

Nos questions aux deux camps

1. *Comment pensez-vous résoudre les problèmes de circulation et de sécurité aux Maisons Neuves ?*

2. *Estimez-vous normal que des véhicules privés stationnent gratuitement sur la voie publique ? Et si non, quel investissement estimez-vous nécessaire ?*

3. *Quelles conséquences à moyen terme la construction du parking aurait-elle sur les finances communales ?*

4. *Que faire pour rendre la Place du Torrent conviviale ?*

5. *Comment envisagez-vous une meilleure desserte par les transports publics au centre du village ?*

Les référendaires disent :

1. CIRCULATION ET SÉCURITÉ AUX MAISONS NEUVES :

Une rue sécurisée passe par la création d'une zone 30 Km/h, avec des aménagements qui incluent des places de parc.

2. VÉHICULES PRIVÉS STATIONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE :

Sur le principe, non. Il doit y avoir un traitement équitable, mais sans taxer exagérément les potentiels usagers.

3. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES COMMUNALES :

L'avenir des finances communales ne peut se réduire aux coûts induits par un parking. Elles s'inscrivent dans une évolution globalement difficile.

4. RENDRE LA PLACE DU TORRENT CONVIVIALE :

Ce n'est pas la place qui doit être conviviale, mais la convivialité qui doit rendre l'endroit agréable. Créons les occasions de se retrouver.

5. UNE MEILLEURE DESSERTE PAR LES TRANSPORTS PUBLICS :

Cette question trouvera sa réponse en interpellant les entreprises de transport, respectivement les TPC et Car postal.

**QUIZ,
entre humour et sérieux !**

...à propos de mobilité

Trouvez la bonne réponse aux questions suivantes...
(A chaque question, une seule réponse juste !)

1. Le projet Chablais-Agglo, par qui a-t-il été refusé ?

- a. Par Philippe Gex.
- b. Par la Confédération.
- c. Par le Canton de Vaud.

2. Le village d'Yvorne, entre quelles agglos est-il situé ?

- a. Chablais-Agglo / Rivelac.
- b. Chablais-Agglo / Agoris.
- c. Rivelac / Agoris.
- d. Chablais-Agglo / Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut.

3. Qu'est-ce que "Mobilité-Chablais" ?

- a. Une association d'écologistes intégristes.
- b. Une fondation réunissant de doux rêveurs.
- c. Une association qui cherche des moyens de transport pour le futur.
- d. Un club de passionnés d'automobiles anciennes cherchant leur maintien en vie.

4. "Mobilité-Chablais" propose :

- a. Un triplement de la voie CFF entre Bex et Saint-Maurice.
- b. Un raccordement ferroviaire direct entre Bex et Massongex.
- c. Une nouvelle ligne de train entre Saint-Triphon et Vionnaz.
- d. Une nouvelle ligne CFF entre Villeneuve et le Bouveret.

5. Qui préside les TPC (Transports publics du Chablais) ?

- a. Frédéric Borloz.
- b. Claude Oreiller.
- c. Philippe Gex.
- d. Nuria Gorrite.

6. Combien de cars postaux relie quotidiennement Yvorne à Aigle et retour ?

- a. 4.
- b. 11.
- c. 24.

7. Combien de voitures étaient stationnées sur le domaine public (indiqué comme tel par le registre foncier) de la partie horizontale des Maisons Neuves (de la Place du Torrent non comprise au numéro 34) le vendredi 9 mai 2014 à 22 h ?

- a. 10.
- b. 20.
- c. 30.
- d. 40.

8. Combien de places sont prévues dans le parking de "Sous les Plantaux" ?

- a. 57.
- b. 37.
- c. 97.

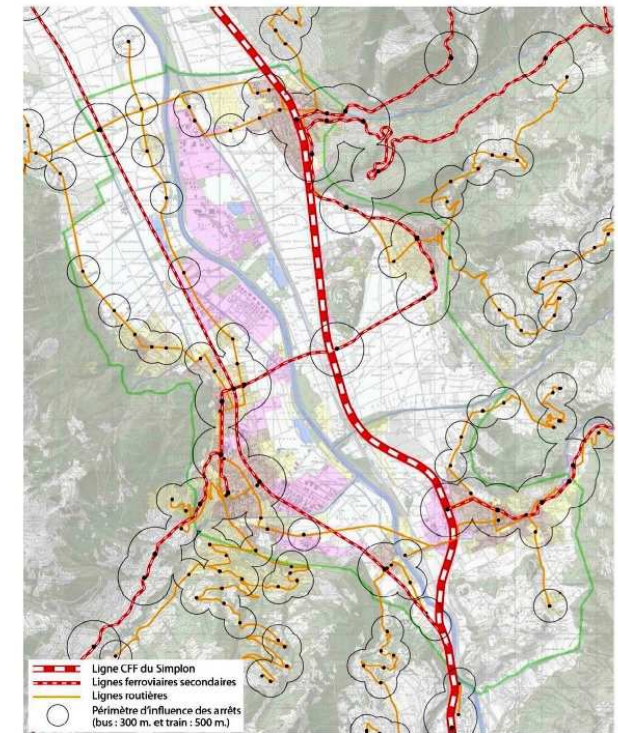
9. Quel est le budget prévu, en millions de francs, pour la construction du parking de "Sous les Plantaux" ?

- a. 2,3
- b. 5,3
- c. 10,3

10. Pour financer la construction du parking soumis au référendum, que devra faire la Commune ?

- a. Vendre le collège de Versvey.
- b. Louer l'église d'Yvorne pour des concerts.
- c. Vendre des actions de Romande Energie.
- d. Augmenter les impôts communaux de 3 points.
- e. Facturer une contribution aux propriétaires ne possédant pas de places de parc suffisantes.

> Le réseau ferroviaire national et régional est représenté sur la carte ci-dessous, avec schématiquement les périmètres d'influence autour des gares/haltes ferroviaires et des arrêts de bus (respectivement 500 et 300 m).



Réseaux ferroviaires national et régional, et lignes de bus

Réponses en dernière page.